



Comité de Programmation du 08 décembre 2014

COMPTE-RENDU

Membres présents - Collège public : Viviane ARTIGALAS, Michel AUBRY, Evelyne LABORDE, Gérard OMISOS, Dominique ROUX

Nombre de présents : 5

Nombre de voix autorisées : 4 (pour le respect du double quorum)

Membres présents - Collège privé : Chantal BOYRIE, Pierre RODE, Bernard MOULES, Marcelle DUBRAY, Alain PERAL

Nombre de présents : 5

Nombre de voix autorisées : 5

Assistaient également : Isabelle REBATTU, Marc NONON, Henri BERGES, Céline FUSTIER, Francine MOURET, Emmanuelle BEGUE

Nombre de présents : 6

Personnes excusées : Christelle ABADIE, Régis BAUDIFFIER, Marie-Lise BROUEILH, Michel PELIEU, Viviane RAILLE, Stéphanie DIVOUX, Véronique RIVOT, Claude GAITS, Frédéric HAMON

Nombre total de participants : 16

Membres ayant pris part au vote : 9

Le double quorum est atteint:

- 9 membres du Comité ayant voix délibérante sur 16 sont présents
- afin de respecter la seconde règle de quorum, seules 4 voix du collège public sont prises en compte
- ainsi les membres du collège privé représentent 50% des membres votants

Secrétariat assuré par Francine MOURET et Emmanuelle BEGUE du GAL.

Mme ARTIGALAS ouvre la séance. Elle constate que le double quorum est atteint et procède au déroulement de l'ordre du jour.

1 - Etat d'avancement du programme

Mlle BEGUE revient sur le dernier comité de programmation Leader (29/09/14) et son compte-rendu ; elle indique qu'il tient compte des derniers éléments transmis par la DDT sur les dossiers votés sous réserve et des nouveaux projets comme la rénovation et la modernisation de la piscine de Cauterets qui sera examiné ce soir. Finalement, le GAL Vallées des Gaves ne rendra pas d'enveloppe et tous les fonds seront utilisés.

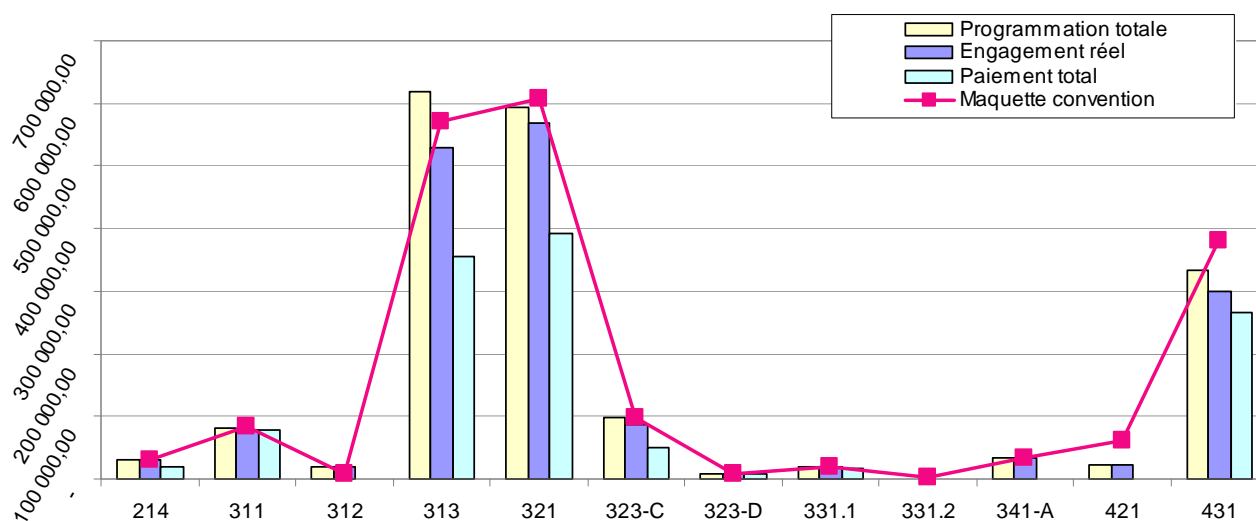
Mlle BEGUE informe les membres du comité de programmation de l'état d'avancement du GAL Vallées des Gaves :

- 98 projets programmés pour 1 859 463 € de Leader (98%)
- 98 projets engagés pour 1 696 820 € (89 %)
- 52 dossiers soldés pour un total de 1 184 223 € (62%)

Rappel de la programmation de septembre 2014 pour un total de 66 508.22 € :

- Amélioration de l'accueil et de l'accessibilité du site du Pont d'Espagne porté par la SEM du Pont d'Espagne : 41 087.27€
- Création d'un terrain multisports porté par la commune d'Argelès-Gazost : 25 420.95 €

Suivi financier global du GAL



Mlle BEGUE indique que les résultats sont très positifs pour les mesures tourisme, services, forêt, diversification et MAET mais peu satisfaisants sur la coopération, les mesures de formation et les microentreprises.

2 - Bilan du programme LEADER 2007-2013

Ce bilan est issu de l'évaluation finale, réalisée par le cabinet RCT pour l'ensemble des GAL de Midi-Pyrénées, et des questionnaires réalisés auprès des porteurs de projet par l'équipe du GAL au moment de la demande de paiement. Il est présenté par Mlle BEGUE.

a/Animation

17% de l'enveloppe LEADER est dédiée à l'ingénierie (20% initialement avec un objectif de 80 projets soutenus dépassés).

L'ingénierie de projets est reconnue de qualité et de proximité grâce notamment aux animateurs de territoire. C'est une plus-value du programme.

Le GAL est reconnu comme référent en termes de fonds européens : 50% des porteurs de projet ne savent pas où s'adresser en dehors du GAL.

Les moyens mis à disposition des porteurs de projet en termes de qualité, de proximité, d'expérience, de connaissance du territoire, de disponibilité de rendez-vous, de brochures, d'explication sont adaptés.

Le délai d'instruction moyen est de 11 mois (du dépôt du dossier à la signature de la convention). Ce délai est raisonnable compte tenu des étapes de traitement d'un dossier, souvent déposé incomplet : attente des cofinanceurs, de pièces complémentaires, instruction, programmation, engagement comptable.

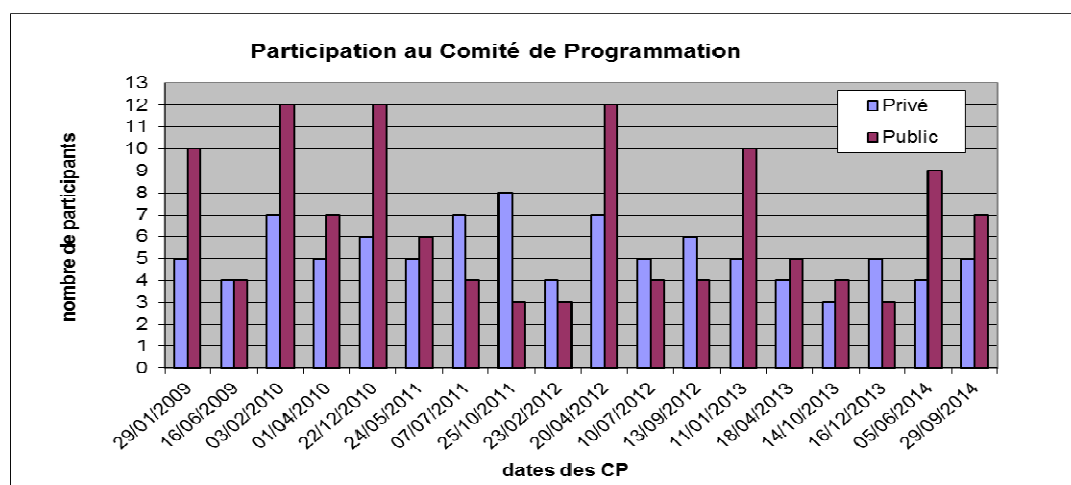
b/Communication, mise en réseau

80% des porteurs de projet jugent que l'accès à l'information est bon ou excellent mais le programme LEADER manque malgré tout de visibilité et reste un programme d'initiés. Il faut renforcer la mise en réseau au-delà du territoire du GAL.

Pour le prochain programme, il est prévu de travailler dès la première année de mise en œuvre sur un plan de communication et de renforcer l'impact des projets en termes de visibilité auprès du grand public. Pour cela, le futur GAL utilisera internet, la presse locale, la radio, les brochures, les relais locaux et les consulaires et s'inscrira de manière plus forte dans les réseaux régionaux et nationaux.

Sur la mise en réseau des acteurs, c'est un axe fort de la candidature du GAL « Plaines et Vallées de Bigorre » déposée en novembre 2014. C'est un besoin qui est ressorti des différents ateliers pour une meilleure coordination, mutualisation et pour développer les échanges entre les acteurs.

c/ La gouvernance : le comité de programmation



Les règles de double quorum ont posé quelques difficultés même si la mobilisation des acteurs privés et des nouveaux membres du collège public en fin de programme a permis que les comités se déroulent dans de bonnes conditions. Le GAL a eu recours à des votes écrits qui ont été remplacés par une seconde convocation sans quorum.

Enseignements pour le prochain programme :

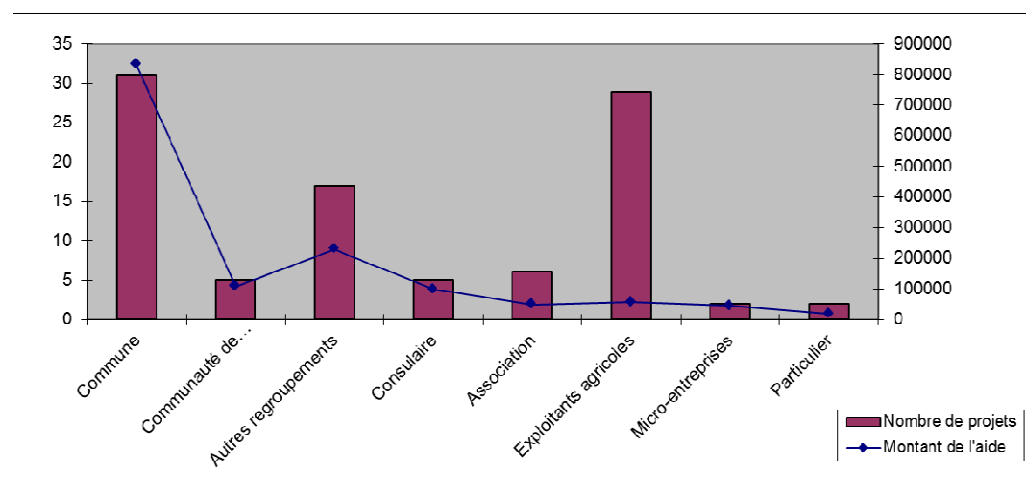
- Mieux représenter les secteurs concernés par la stratégie
- Améliorer la connaissance de la grille de sélection par les porteurs de projets ; le comité de programmation définit, sur proposition du comité technique, les critères, méthodes de sélection et indicateurs.
- Souplesse des critères de sélection, s'adapter aux territoires, aux secteurs d'activités
- Renforcer le rôle du comité de programmation en encourageant la concertation et les échanges.

d/ Les porteurs de projets

Ils identifient le programme Leader comme une procédure plus contraignante, plus complexe, longue et exigeante que les autres fonds.

Leader est reconnu comme un programme pertinent pour le territoire qui facilite l'émergence de projets et le partenariat entre structures privées et publiques.

Dans la majorité des projets, le programme Leader a permis d'améliorer leurs qualités, d'élargir leurs ambitions, de les réaliser dans de meilleures conditions et parfois d'initier de nouveaux projets.

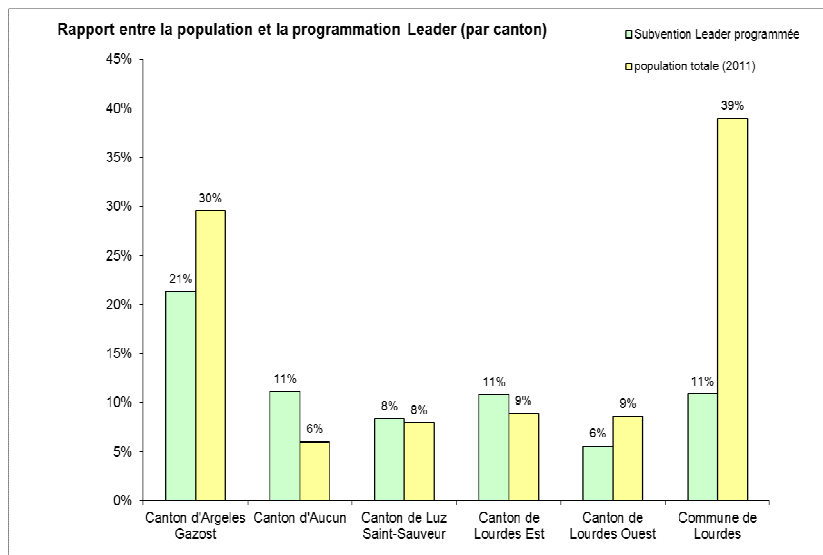


Pour le prochain programme Leader, il sera nécessaire de communiquer vers les porteurs privés de manière soutenue et plus approfondie.

Les projets agricoles risquent cependant d'être moins impliqués dans le programme leader, notamment pour les axes MAET, car le programme Leader ne pourra intervenir sur les axes déjà soutenus par le FEADER « classique » ; alors que cela était le cas dans la génération actuelle de Leader.

e/ Répartition géographique de l'enveloppe programmée

Tout l'arrondissement d'Argelès-Gazost a été impacté par l'enveloppe Leader et la répartition des projets est plutôt équilibrée. L'écart majeur entre l'enveloppe attribuée et la population s'observe surtout au niveau de la commune de Lourdes, ce qui est le reflet de l'aspect rural du programme Leader.



L'enjeu du futur programme sera de veiller à une répartition homogène sur l'ensemble du territoire du futur GAL.

f/La mise en œuvre de la stratégie

Le GAL a du réajuster sa stratégie à plusieurs reprises afin d'adapter ses axes d'intervention aux besoins du territoire.

Les objectifs stratégiques n'ont pas toujours été atteints mais les projets ont eu des impacts importants.

Sur les projets, 1/3 seulement sont réellement innovants pour plusieurs raisons : les contreparties publiques limitent les possibilités d'innover; rodage du programme; nécessité de financement de projets plus classiques. Pour le prochain programme, le GAL devra veiller à remettre l'innovation au cœur du prochain programme.

Pour les critères de développement durable, ils sont bien intégrés chez les porteurs de projet : prise en compte de l'aspect environnemental, social et économique pour réaliser le projet.

Il faudra veiller à améliorer l'articulation de Leader avec les autres aides publiques.

Concernant l'impact des projets :

- la majorité des projets a un impact à l'échelle du GAL voire au-delà
- Peu d'impact sur l'emploi (uniquement deux projets ont permis la création directe d'emploi); des retombées indirectes sur l'économie.
- Un impact un peu plus important sur le lien social, la concertation et l'accessibilité

La stratégie Leader s'articulait sur 6 fiches actions :

Fiche action n° 1: acquisition de compétences et développement des ressources humaines	
Objectifs	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer des démarches collectives et l'approche qualité environnementale ⇒ Pérennisation des emplois précaires, saisonniers, développer la GPEC 	Mener 5 projets collectifs et former 100 acteurs

Résultats

31 jours de formation pour 2 projets collectifs et 50 acteurs formés.

Les objectifs sont partiellement atteints pour deux raisons essentiellement : difficulté de financer des formations dans le cadre de Leader car il existe d'autres fonds et l'objet des formations est assez éloigné des questions d'excellence environnementale qui étaient visées.

A noter : Les mesures de formation ne seront pas reconduites sur le prochain programme car de nombreux financements existent par ailleurs. Par contre, les actions immatérielles, la mise en réseau seront prioritaires dans la stratégie.

Fiche action n° 2: Valorisation de l'économie par la qualité environnementale

Objectifs

- ⇒ Dynamiser les acteurs économiques pour mettre en place des projets collectifs
- ⇒ Revaloriser l'économie locale: filières, réseaux, circuits, démarches qualité
- ⇒ Valorisation des ressources locales et des savoir faire du territoire, promouvoir l'écotourisme

Indicateurs

30 entreprises sous démarche qualité

Résultats

Les 12 projets aidés ont intégré des démarches collectives, de qualité ou de circuits courts

- Projet de diversification des exploitations agricoles vers l'agritourisme
- Valorisation des produits locaux en circuits courts
- Eco tourisme
- Classement des hébergements touristiques

Les objectifs sont partiellement atteints pour trois raisons essentiellement : nombre de projets inférieurs (mais un impact fort), modernisation de structures économiques, émergence de partenariats et de dynamiques collectives.

A noter : Le volet économique du futur programme s'appuie également beaucoup sur les filières, les produits locaux, les circuits courts. Dans la candidature du futur GAL, l'équipe a volontairement moins mis l'accent sur le développement durable et la qualité environnementale car c'est souvent intégré de fait dans le projet. Cependant, la proximité restera au cœur du prochain dispositif.

Fiche Action n° 3: Structuration et développement des services essentiels en faveur des populations fragiles

Objectifs

- ⇒ Maintenir la vie locale et l'identité territoriale
- ⇒ Soutenir la lutte contre les inégalités: services spécifiques aux populations isolées, handicapées ou en exclusion
- ⇒ Développer l'accès aux nouvelles technologies

Indicateurs

Soutenir 25 projets

Résultats

19 projets soutenus sur 14 communes du territoire. Toutes les populations cibles ont été prises en compte (enfance, jeunes, personnes âgées, personnes isolées, exclues, personnes handicapées...). On note une amélioration des services pour la population locale et la population touristique.

Les objectifs sont atteints car le nombre de projets, légèrement inférieur, couvre tout le territoire concerné et toutes les populations ciblées. En revanche, l'aspect des nouvelles technologies n'a pas été traité.

A noter : La réussite de cette mesure montre bien les besoins de nos territoires ruraux ; pour le prochain programme l'axe services sera celui qui sera le mieux doté.

Cependant pour arbitrer entre les nombreux projets et pour rendre pertinente l'intervention de Leader, les projets mutualisés seront ciblés (mutualisation géographique = projet intercommunal, impact sur une population large... / ou de plusieurs services en un même lieu). Objectif de soutenir des projets viables dans le temps, qui seront utilisés et qui permettront d'améliorer les services à une échelle intercommunale.

L'aspect télécommunications a été mis au prochain programme : appropriation des TIC par la population locale.

Fiche Action n° 4 : Accessibilité et mobilité durable	
<p style="text-align: center;">Objectifs</p> <p>⇒ Préserver et valoriser les ressources, espaces naturels et paysages en développant des voies et modes de transports doux</p> <p>⇒ Favoriser l'accessibilité aux sites et aux espaces, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les populations touristiques</p> <p>⇒ Accès de tous aux services essentiels</p>	<p style="text-align: center;">Indicateurs</p> <p>30 projets soutenus et 30 équipements accessibles</p>
<p>Résultats</p> <p>25 projets soutenus dont la moitié prévoyant des aménagements pour PMR et 4 labellisés Tourisme et Handicap : mise en accessibilité d'équipements et sites touristiques; création et aménagement de sentiers, d'itinéraires « doux »; des projets pour diffuser la clientèle touristique sur le territoire (communication)</p> <p>Les objectifs sont atteints : Amélioration de l'accueil des personnes handicapées et meilleure diffusion de la clientèle touristique.</p>	

A noter : cet axe sera conservé dans le prochain programme, mais moins comme un axe central que comme un critère (labellisation Tourisme et Handicap). Un effort certain sera fait sur la mobilité et les transports alternatifs et les déplacements doux.

Fiche action N° 5: préservation et valorisation des ressources naturelles : eaux, bois, espaces fragiles et paysages	
<p style="text-align: center;">Objectifs</p> <p>⇒ Préserver et valoriser les ressources naturelles</p> <p>⇒ Maintenir l'équilibre homme / environnement et la biodiversité</p>	<p style="text-align: center;">Indicateurs</p> <p>5 structures collectives de gestion créées / 20 ha traités</p>
<p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de structures collectives créées mais 64 hectares impactés par les MAET. - Un diagnostic multi-usages des zones intermédiaires - Des contrats MAET - L'organisation des Rencontres Pyrénéennes - La réalisation d'un plan de mobilisation de la ressource forestière - Des outils de valorisation de sites naturels préservés <p>Les objectifs sont atteints avec la réalisation d'une étude et d'une expérimentation contribuant à diminuer la déprise agricole, l'amélioration de l'accueil et de la sécurité dans les espaces naturels</p>	

A noter : Volonté dans le prochain programme de poursuivre cette dynamique notamment en termes de gestion du foncier agricole; avec des questions différentes entre la montagne et la plaine.

Sur l'environnement, on ne pourra pas intervenir fortement sur l'agriculture et la forêt traitées par ailleurs dans le Feader.

Par contre, la valorisation passera en tant que valorisation du patrimoine naturel.

Fiche Action n° 6: Coopération	
Objectifs	Indicateurs
<p>⇒ Identifier des bonnes pratiques en matière d'équité territoriale dans d'autres GAL</p> <p>⇒ Diffuser des compétences et des expériences.</p>	Mener 3 projets
Résultats	
<p>2 projets de coopération interterritoriale : coopération avec la Maurienne sur la filière cyclo et un autre projet entre Ferrières et Louvie-Soubiron sur la valorisation des mines de Baburet</p> <p>Les objectifs sont partiellement atteints car la coopération reste à une échelle interterritoriale et qu'il y a peu d'échange d'expériences pour le projet des mines.</p>	

A noter : Pour le prochain programme, le GAL envisage un stage en début de programme pour faire émerger des partenariats et développer cet axe Coopération.

Bilan global, enseignements :

- ↻ Une stratégie large et transversale partiellement atteinte
- ↻ Une réelle plus-value sur le secteur agro-environnemental et la question du foncier : initiation d'une dynamique à poursuivre
- ↻ Réponse à un besoin des territoires sur les services
- ↻ Interventions spécifiques à renforcer sur le tourisme
- ↻ Une gouvernance efficace: animation de proximité, programmation, partenariat public-privé
- ↻ Des efforts de communication à améliorer

Pour le prochain programme, la reconfiguration du périmètre pose de nouvelles questions en termes d'équilibre territorial, de mise en réseau, de mutualisation.

Il sera bon d'utiliser l'expérience du GAL en termes d'animation locale notamment pour mettre en œuvre la stratégie définie.

Après cette présentation, M.NONON souhaite faire part de ses impressions. Il félicite l'équipe du GAL pour la qualité des échanges avec la cellule d'animation de la DDT qui ont permis de bien sécuriser les dossiers. Le GAL Vallées des Gaves a su mettre en valeur le volet agricole notamment par le biais des MAET ; c'est plutôt atypique car seuls 2 GALs ont traité cette mesure en France.

Mme ARTIGALAS se joint à lui et remercie l'équipe du GAL pour son travail de qualité. Elle souhaiterait que, pour le prochain programme, l'accent soit mis sur la communication car il reste peu connu du grand public et des micro entreprises.

M.NONON rejoint Mme la Présidente sur le volet communication. Le programme Leader ne bénéficie pas toujours de bonne presse car, associé à l'Europe, il est synonyme de complexité et de lenteur administrative : difficulté de montage du dossier, délai de traitement long, critères d'éligibilité exigeants. Il faut rendre ce programme plus attractif, plus accessible, pour que l'on voie l'Europe sous un autre jour. Ainsi, naîtrons de bons projets pour le territoire.

M.MOULES s'associe à toutes ces remarques et reconnaît l'importance des fonds européens. Concernant le projet du foncier agricole, problématique enclenchée par le programme Leader 2007/2013, il souhaite que la dynamique se poursuive sur le prochain programme.

3 - Reprogrammation d'enveloppes

Suite à la sous-réalisation de projets terminés, le comité doit reprogrammer les montants suivants :

- ✓ Diagnostic des zones intermédiaires 2010-2011 (Chambre d'Agriculture) = - 4539.11€
- ✓ Signalétique touristique de St-Pé = -306.17 €
- ✓ Evaluation finale du programme (PLVG) = - 1613.90€

Le Comité de programmation approuve ce désengagement total de 6 459.18 €.

4 - Proposition de programmation

Mlle BEGUE demande aux membres du Comité de programmation d'émettre un avis d'opportunité sur les dossiers présentés ci-après.

① Rénovation et modernisation de la piscine municipale (commune de Cauterets)

- Mesure 321 PDRH : services de base pour l'économie et la population rurale

- Projet : La piscine de Cauterets a deux cibles de public: la population locale prioritairement et les séjournants. La piscine présente aujourd'hui d'importants désordres qui menacent sa durabilité. La commune de Cauterets a été forcée de la fermer à plusieurs reprises en 2012 et 2013, faisant face à des problèmes techniques récurrents.

L'opération vise ainsi à résorber les problématiques suivantes : déperditions d'eaux qui nécessitent de repenser l'étanchéité des bassins; remplacement de la pompe qui exploitera les calories de l'eau thermale pour chauffer l'air et l'eau de la piscine ; mise aux normes de l'installation électrique et de l'accessibilité à tous les publics. Ces travaux permettent d'éviter la fermeture de cet équipement.

Coût total du projet HT	1 456 800.00	
Autofinancement non cofinancé	1 091 800.00	74.95%
Etat (DETR)	120 000.00	8.24%
Conseil Régional (top-up)	120 000.00	8.24%
Conseil Général (top-up)	20 000.00	1.37%
CCVSS fonds de concours (top-up)	5 000.00	0.34%
FEADER	100 000.00	6.86%

Mlle BEGUE informe les membres du comité que le financement important par Leader a permis, sur la maquette Pays 2014, de reporter les crédits initialement demandés par Cauterets sur d'autres projets du territoire, et notamment la piscine de Lourdes.

Avis du comité technique : favorable

Avis de la DDT : en cours d'instruction. Mlle BEGUE indique que la DDT a des réserves quant à l'amélioration de services qu'apporte ce projet. Pour M.NONON, ce projet reste dans un fonctionnement de base d'un service public que ne finance pas le Leader. Il propose au GAL de reprendre l'argumentaire du projet en mettant en avant les améliorations qu'apporte cette rénovation comme un meilleur rendement et une efficacité énergétique impliquant des horaires d'ouverture plus large au public. Mlle BEGUE propose aussi les points suivants : la mise en accessibilité de l'équipement, la mise en valeur du recyclage de l'eau comme moyen de chauffage de bâtiments communaux comme la mairie et enfin, son rôle d'équipement majeur pour les jeunes et les scolaires. En effet, comme le rappelle M.OMISOS, l'équipement le plus proche de Cauterets est le centre

aquatique de Lau-Balagnas à une dizaine de kilomètres ; cet éloignement géographique engendre des coûts supplémentaires de transport pour la commune.

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet sous réserve de l'instruction définitive de la DDT. M.AUBRY, en qualité de maire de la commune de Cauterets, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

② Rénovation et extension avec mise en accessibilité de l'espace multi-activités (Commune de Germs-Sur-L'Oussouet)

- Mesure 321 PDRH : services de base pour l'économie et la population rurale

- Projet : La commune souhaite réhabiliter l'ancien préau de l'école et créer des extensions du bâtiment existant. La commune souhaite par ce projet répondre à un besoin de disposer d'une structure adaptée afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les différentes activités et manifestations des associations locales.

Cette nouvelle salle réhabilitée permettra d'accueillir également les élèves de l'école, située à proximité immédiate du bâtiment, pour la pratique d'activités sportives et culturelles scolaires et périscolaires, ceci dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Coût total du projet HT	229 463.46	
Autofinancement non cofinancé	136 982.36	59.70%
Etat (DETR) top-up	22 481.10	9.8%
Conseil Régional (FRI) top-up	12 000.00	5.23%
Conseil Général (FAR)	18 000.00	7.84%
FEADER	40 000.00	17.43%

Avis du comité technique : favorable

Avis de la DDT : en cours d'instruction.

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

Les membres du comité de programmation demandent s'il est possible de programmer plus que 40 000€ d'aide Leader sur le dossier de Germs, compte tenu qu'il reste des fonds dans l'enveloppe. Mlle BEGUE répond par l'affirmative. Ainsi, les membres du comité de programmation décident de répartir les reliquats sur les dossiers de Germs et de Cauterets.

③ Assistance technique LEADER 2015 (SMPLVG)

- Mesure 431 : assistance technique

- Projet : Il s'agit des dépenses d'animation, de coordination et de gestion du programme pour la fin du programme de janvier à juin 2015.

Coût total du projet TTC	32 631.58	
Autofinancement	14 684.21 €	45%
FEADER	17 947.37 €	55%

Avis du comité technique : favorable

Avis de la DDT : en cours d'instruction

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet.

Récapitulatif du vote du comité de programmation du 08/12/14 :

Projets	Montant Leader	Vote		
		Accepté	Ajouré	Sous réserve d'instruction
Rénovation et modernisation de la piscine municipale (Commune de Cauterets)	100 000.00 €			X
Espace multi-activités (commune de Germs sur l'Oussouet)	40 000.00 €			X
Assistance technique 2015 (SMPLVG)	17 947.37 €			X
Total	157 947.37€			

Montant total de la programmation sous réserve de l'instruction de la DDT : 157 947.37€

5 - Reprogrammation d'un dossier suite à l'évolution du plan de financement : espace associatif intergénérationnel et intercommunal d'Arrens-Marsous

- Mesure 321 PDRH : services de base pour l'économie et la population rurale
- Projet : rénovation de la salle polyvalente pour la rendre plus fonctionnelle, accessible aux personnes handicapées qui l'utilisent notamment pour des activités sportives; meilleure utilisation des locaux; salle pour les associations...

Coût total du projet HT réévalué	566 075.47 €	
Autofinancement non cofinancé	264 798.29 €	54.17%
Etat - DETR	50 000.00 €	8.83%
Conseil Régional	30 000,00 €	5,30%
Conseil Général	57 917,00 €	10.24%
Parc National des Pyrénées (top-up)	21 54.002 €	3.817%
FEADER	100 000,00 €	17.67%

Mlle BEGUE indique que le GAL a proposé à la commune d'Arrens-Marsous de réévaluer l'aide Leader de son projet à 100 000€ au lieu de 50 000€ suite à l'augmentation du coût de leur projet qui doit être achevé bientôt. En effet, ce projet présente un intérêt fort pour le territoire et s'inscrit dans la stratégie Leader, notamment dans l'amélioration des services aux personnes à mobilité réduite ; de plus le GAL dispose de crédits Leader en cette fin de programme.

Ces 50 000€ seront constitués des 36 623.43 € des crédits restant sur l'enveloppe et de 13 376.57 € de reliquats.

Mlle BEGUE précise que ce nouveau plan de financement ne dépasse pas le taux maximum d'aide publique de 70%.

Les membres du comité de programmation sont favorables à cette reprogrammation d'autant plus que ce projet est important pour le territoire en termes d'emplois et de rayonnement. La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) d'Azun, installée sur la commune depuis de nombreuses années, utilise cet espace associatif trois fois par semaine. Ils ont besoin d'un équipement performant pour travailler. Cet équipement a engendré des surcoûts mais la commune se doit de moderniser ses équipements pour

maintenir ce service d'accueil de personnes handicapées sur son territoire. Pour M.OMISOS, cette enveloppe financière complémentaire est une récompense pour la commune qui met tout en œuvre pour maintenir cet outil sur la vallée.

Avis du comité technique : favorable

Avis de la DDT : en cours d'instruction avec une réserve sur les nouvelles dépenses liées à cet espace. Le GAL doit fournir à la DDT un nouveau plan de financement incluant le surcoût entraîné par les dépenses supplémentaires.

Décision du CP : Après discussion, les membres présents se prononcent à l'unanimité favorablement sur ce projet sous réserve de l'instruction finale de la DDT. Mme ARTIGALAS, en qualité de maire de la commune d'ARRENS-MARSOUS, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

6- Programmation des reliquats de l'enveloppe financière

Mlle BEGUE informe le Comité que le paiement des dossiers se poursuivra jusqu'au mois de décembre 2015. Les sous-réalisations seront nombreuses, estimées à environ 20 000 € (à minima). Pour ne pas perdre ces reliquats, Mlle BEGUE propose de les programmer par anticipation et de les attribuer de la manière suivante:

- 13 376.57 € au projet d'Arrens-Marsous
- Pour les reliquats suivants : 50% au projet de la piscine de Cauterets et 50 % au projet de Germs

Les membres du Comité de programmation se prononcent favorablement sur ces attributions de reliquats.

7- Etat de la maquette financière

Mlle BEGUE présente l'état de la maquette financière aux membres du comité de programmation :

Dispositif	Maquette convention	Programmation au 01/12/14	Engagement réel	Dossiers Programmés le 08/12/14	Enveloppe restante
214	32 038	32 038,02	32 037,95		0,07
311	84 000	81 616,13	77 994,75		6 005,25
312	8 000	19 253,32	19 253,32		0,68
313	570 624	619 057,25	540 440,70		30 183,28
321	606 470	593 452,84	568 715,49	176 623,43	- 138 869,92
323-C	97 000	97 991,76	86 275,61		10 724,39
323-D	7 480	7 480,00	7 480,00		-
331.1	20 650	20 050,25	18 276,17		2 373,83
331.2	1 650	-	-		1 650,00
341-A	32 725	32 725,00	32 725,00		-
421	49 172	23 419,89	23 419,89		25 753,11
431	380 266	332 379,03	300 139,32	17 947,37	62 179,31
Total	1 901 330	1 875 955,27	1 706 759,20	194 570,80	0

Propositions de modifications de la maquette

Afin de prendre en compte cette programmation et les dernières informations connues sur les projets à venir, les modifications suivantes sont proposées :

Dispositifs	Enveloppe disponible	Modifications proposées	Maquette finale
214	0,07	- 0,07	32 037,95
311	6 005,25	- 6 005,25	77 994,75
312	0,68	- 0,68	19 253,32
313	30 183,28	- 30 183,28	540 440,70
321	- 138 869,92	+ 138 869,92	745 339,92
323-C	10 724,39	- 10 724,39	86 275,61
323-D	-	-	7 480,00
331.1	2 373,83	- 2 373,83	18 276,17
331.2	1 650,00	- 1 650,00	-
341-A	-	-	32 725,00
421	25 753,11	- 25 753,11	23 419,89
431	62 179,31	- 62 179,31	318 086,69
Total	0		1 901 330,00

Ces modifications devront faire l'objet d'un avenant à la convention du GAL.

Le GAL clôture tous les dispositifs et réaffecte des crédits sur le dispositif 321 pour les derniers projets programmés et les reliquats.

8- Informations sur le futur programme Leader 2014/2020 et la candidature

Mlle BEGUE conclue sur l'avenir et le futur programme. Le nouveau GAL dénommé « Plaines et Vallées de Bigorre » a déposé sa candidature Leader auprès du Conseil Régional fin novembre. La décision devrait intervenir au mois de février.

La candidature reprend les orientations stratégiques définies pour l'intervention du Leader font apparaître la priorité ciblée du programme :

Favoriser l'innovation, la mise en réseau et la mutualisation pour :

- conforter le dynamisme de notre territoire dans un souci d'équité et de proximité ;
- renforcer l'attractivité économique, touristique et culturelle du territoire.

11 fiches actions ont été déclinées :

5 FICHES ACTIONS THEMATIQUES

Fiche action n° 1: « Soutenir l'économie de proximité et les filières locales »

Fiche action n° 2: « Soutenir des projets innovants et de qualité pour diversifier l'activité touristique »

Fiche action n° 3: « Améliorer les conditions de l'emploi des saisonniers »

Fiche action n° 4: « Développer une offre culturelle riche et diversifiée »

Fiche action n° 5: « Valoriser les richesses patrimoniales du territoire »

4 FICHES ACTIONS TRANSVERSALES

Fiche action n° 6: « Favoriser la mutualisation des moyens pour assurer des services de qualité »

Fiche action n° 7: « Soutenir la mise en réseau et la création de partenariats »

Fiche action n° 8: « Développement de nouvelles solutions d'accessibilité et de mobilité »

Fiche action n° 9: « Coopération »

1 FICHE ACTION POUR L'ANIMATION

Fiche action n° 10: « Assistance technique du programme »

Maquette financière par fiches actions proposée par le GAL : 5 000 000€

Fiches actions		Enveloppe Leader	
1	Soutenir l'économie de proximité et les filières locales	500 000,00	10%
2	Soutenir des projets innovants et de qualité pour diversifier l'activité touristique	850 000,00	17%
3	Améliorer les conditions de l'emploi des saisonniers	150 000,00	3%
4	Développer une offre culturelle riche et diversifiée	450 000,00	9%
5	Valoriser les richesses patrimoniales du territoire	430 000,00	9%
6	Favoriser la mutualisation des moyens pour assurer des services de qualité	1 200 000,00	24%
7	Soutenir la mise en réseau et la création de partenariats	250 000,00	5%
8	Développement de nouvelles solutions d'accessibilité et de mobilité	400 000,00	8%
9	Coopération	250 000,00	5%
10	Assistance technique du programme	520 000,00	
	TOTAL	5 000 000,00	100%

Le Comité de Programmation aura un rôle décisionnaire. Siégeront des représentants des deux PETR au prorata de leur population où sera conservée la parité public/privé. Sa composition reflétera les axes stratégiques du programme. Est proposé la répartition suivante :

13 membres publics (élus) : PETR PLVG (5), PETR Cœur de Bigorre (5), HPTE (1), CDDE (1), Parc National des Pyrénées (1)

13 membres privés : Chambre d'agriculture (2), CCI (2), CMA (2), CLIC (1), MCEF (1), CDRP (1), Fédération ADMR 65 (1), CPIE (1), Associations culturelles (1), Association Patrimoine des Hautes-Pyrénées (1).

Pour l'**animation du programme**, il est proposé 2 animatrices, une gestionnaire à plein temps, un stagiaire sur le volet communication et coopération et un cabinet d'études pour le volet évaluation du programme.

La candidature Leader est disponible sur le site du PLVG à l'adresse www.valllesdesgaves.com ou sur demande au secrétariat du GAL à contact@plvg.fr

Mme ARTIGALAS tient à remercier l'équipe du GAL pour ce travail de rédaction qui a nécessité beaucoup de mobilisation. Elle souligne que les deux animatrices ont su relever le défi dans les délais imposés par la Région sans faire appel à un cabinet extérieur.

De plus, elle remercie tous les membres du comté de programmation pour leur fidélité et leur présence aux réunions ; il a été rare qu'il n'y ait pas le quorum. L'activité du GAL Vallées des Gaves a été très riche et a permis au territoire de mettre en œuvre de nombreux projets de qualité. Mme ARTIGALAS propose de lever le verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h35.

La Présidente de séance du comité
Mme Viviane ARTIGALAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Artigalas', with a small dot at the end.